



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109332

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la lutte contre la pollution au sein de ses services. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si l'utilisation d'encre sans solvants minéraux y est ou y sera rapidement encouragée.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et des solidarités utilise de l'encre pour l'impression et la duplication de documents au sein de son atelier central équipé de deux matériels offset. Le fournisseur de l'encre a fait parvenir les principales caractéristiques techniques de l'encre fournie, dans la composition de laquelle il n'est fait nullement mention de solvants minéraux mais simplement de composants à base de pigments organiques, de résines synthétiques et d'huile végétale. Ce fournisseur, interrogé par ailleurs sur la présence de solvants minéraux dans l'encre, a indiqué qu'à sa connaissance le seul solvant minéral utilisé était l'eau, mais qu'il n'entrait pas dans la composition de l'encre fournie au ministère. Les services continueront pour l'avenir à se conformer pour l'acquisition et l'utilisation des encres aux mesures prises par le ministère de l'écologie et du développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109332

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11538

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2502